



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-5-2-12

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL  
SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphane

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard  
: M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIX : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel  
: Mme BRU Laetitia  
: M. GROUSSOU Bernard  
: Mme LAROUSSINIE Francine  
: Mme LE CORRE Christiane  
: M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU)  
: Mme PERE Catherine  
: M. ZANIN Daniel  
: Mme HOHOL Elisabeth  
: M. ZMUDA Patrick  
: Mme FURLAN Josiane

Absents :

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean  
Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël  
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services de la CC2R  
Mme LEZIN Marie-Josée : Responsable du Service de Gestion – Comptable  
de Valence d'Agén  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

**2025CC7-5-2-12**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL  
SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Comme chaque année, à l'occasion de l'adoption du budget primitif, la Communauté de Communes des Deux Rives délibère sur la subvention allouée à notre Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le Président propose :

- d'allouer la somme de 735 000 € au CIAS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'allouer la somme de 735 000 € au CIAS.

Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance  
Mme le Maire de Mansonville



**Vanessa ESCUDE**

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



**Jean-Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **24 AVR. 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **24 AVR. 2025**

## AR Préfecture

### SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250411-  
2025CC7\_5\_2\_12-DE

Numéro d'acte : 2025CC7\_5\_2\_12

Date de décision : 11/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /  
attribuées)

Fichier acte : 2025CC7-5-2-12 VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL  
SUBVENTION AU CIAS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 24/04/2025 11:15:36

**Date de réception de l'AR : 24/04/2025 11:15:51**